

Mémoires des catastrophes

La mémoire de chacun au service de la résilience de tous

Manuel d'utilisation du site pour les groupes et médiateurs

Ce guide ne remplace pas mais complète les CGU du site *memoiresdescatastrophes.org*

Qu'est-ce qu'un groupe de travail ?

Un groupe de travail rassemble des personnes autour d'une thématique de travail liée aux témoignages de catastrophes. Cela peut être une association travaillant sur la gestion des catastrophes ou l'aide aux victimes, des élèves d'une classe effectuant un travail sur la mémoire, un ensemble d'élus témoignant sur les inondations vécues dans leurs communes, etc.

Comment constituer un groupe de travail ?

Toute personne disposant d'un compte sur le site Mémoires des catastrophes peut demander à constituer un groupe de travail. Il devra renseigner le domaine d'activité du groupe et rédiger un texte qui servira à la présentation du groupe sur le site. **La création du groupe est soumise à validation par le modérateur du site**.

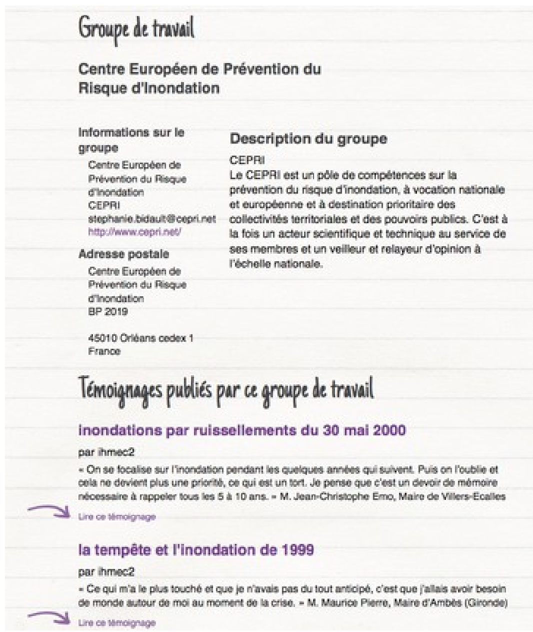
Le compte qui a créé le groupe de travail est le **médiateur du groupe, responsable** de celui-ci : il invite des personnes à venir travailler avec le groupe et s'occupe de la validation des témoignages déposés dans le cadre du groupe. Le **médiateur est automatiquement membre du groupe**.

Le modérateur du site peut effectuer un changement de médiateur à la demande des responsables du groupe.

Une fois le groupe validé, sa présentation est visible sur le site, ainsi que les témoignages validés dans le cadre de celui-ci, comme le montre les illustrations 1 et 2.



llustration 1: Liste des groupes



llustration 2: Détails d'un groupe

Témoigner dans le cadre d'un groupe de travail

Pour témoigner dans le cadre d'un groupe de travail, il faut avoir été invité dans le groupe par le médiateur. Vous pouvez éventuellement demander à faire partie d'un groupe de travail si vous le souhaitez, en utilisant l'adresse email de contact indiquée sur la page du groupe. Vous ne pouvez faire partie que d'un seul groupe de travail et tous vos témoignages seront alors déposés dans ce cadre.



Lorsque le médiateur vous ajoute à son groupe de travail, vous recevez un courrier électronique vous invitant à rejoindre le groupe. Vous pouvez accepter ou refuser cette invitation. En cas de refus, votre compte reste actif et vos témoignages sont déposés en dehors de tout groupe. Vous retrouvez l'appartenance à un groupe dans le menu de votre compte comme illustré ci-contre.

La procédure de dépôt de témoignage est la même, qu'elle soit faite ou non dans le cadre d'un groupe. Pour plus de détails sur comment rédiger un témoignage, voir le manuel de l'utilisateur.

Publication de témoignages déposés dans le cadre d'un groupe

Lorsque vous demandez la publication du témoignage déposé dans le cadre d'un groupe, la demande passe d'abord par le médiateur du groupe. Celui-ci peut alors vous demander de compléter ou modifier votre témoignage qui repasse alors en mode **brouillon**.

S'il valide votre témoignage, alors la demande de publication passe alors au modérateur du site.



Interface de gestion du groupe destinée au médiateur

Si vous êtes médiateur d'un groupe, le menu droit de votre espace est différent et permet d'accéder à vos témoignages.

Le menu du médiateur permet de :

–accéder à la page du groupe

–modifier la page de description du groupe

–voir les membres du groupe

–lister les témoignages déposés dans le cadre du groupe

Ajouter des membres au groupe



La page listant les membres montre les personnes ayant accepté leur invitation et les membres dont l'invitation est en cours.

Un lien permet d'inviter de nouveaux membres dans le groupe. Il suffit pour cela de saisir leur adresse de messagerie. Si la personne ne possède pas encore de compte sur le site Mémoires des catastrophes, un compte est automatiquement créé.

La personne invitée sera alors avertie par courrier électronique et pourra accepter ou refuser l'invitation. Dans le cas où un compte a été créé, la personne pourra aussi refuser sa création de compte dans le cas où elle ne souhaite pas s'inscrire sur le site.

Gérer les témoignages déposés dans le cadre d'un groupe

Les témoignages sont listés en cinq catégories.

–**Témoignages non reliés à une catastrophe** : pour être publié, un témoignage doit être relié à une catastrophe. Le médiateur peut alors visualiser les témoignages déposés en dehors de toute catastrophe répertoriée sur le site.

Deux possibilités dans ce cas : **si la catastrophe n'existe pas dans le site**, alors le médiateur doit prendre contact avec le modérateur pour voir si la catastrophe liée peut être créée. **Si la catastrophe existe déjà**, le médiateur dispose d'un lien pour associer le témoignage à la catastrophe qu'il choisira dans la liste proposée.

–**Brouillons** : ce sont les témoignages en cours de rédaction. Il peut les voir, modifier, supprimer et changer la catastrophe auquel le témoignage est associé.

–**En cours de médiation** : ce sont les témoignages dont la publication a été demandée. Le médiateur peut là aussi le voir, modifier, supprimer. Il peut aussi le valider et demander sa publication, qui sera soumise au modérateur du site. Si le témoignage nécessite des modifications, le médiateur peut remettre celui-ci en mode Brouillon, en associant un commentaire à destination du déposant lui faisant part des modifications demandées.

–**En demande de publication**:ce sont les témoignages dont la publication a été demandée au modérateur du site. Ils ne sont plus modifiables, sauf en les remettant en mode brouillon au préalable.

–**Publiés** : témoignages qui sont publiés sur le site dans le cadre du groupe de travail.